

## Examen Droit des personnes/Droit de la famille

Cours de Madame le professeur Malaurie-Vignal

Année 2017/2018

Session 1

Durée de l'épreuve : 3 heures  
Documents autorisés : Code civil

---

Vous traiterez l'un des deux sujets au choix :

- 1- **Dissertation** : La faute dans le couple.
- 2- **Résolution des deux cas pratiques suivants** :
  - 1<sup>er</sup> cas pratique

Laurent et Soizic se connaissent maintenant depuis 2013.

Alors qu'il s'apprête à l'inviter au restaurant, pour lui faire officiellement sa demande en mariage, Laurent découvre, dans le courrier, des résultats d'analyses médicales qui attestent que Soizic est enceinte de trois mois. Doublement surpris, Laurent s'interroge, car il y a trois mois, il était en mission au Venezuela pour trois semaines et, de plus, il était persuadé que Soizic prenait une contraception. Les analyses sont pourtant formelles. Il décide de ne pas lui en parler et d'attendre que ce soit elle qui lui en parle.

Au restaurant, le 30 juin 2015, Laurent la demande Soizic en mariage et elle lui annonce, à son tour, la « grande nouvelle » en lui précisant qu'elle est enceinte de deux mois. Laurent ne dit rien et ils décident de maintenir la date du mariage au mois de septembre. Le mariage est célébré le 30 septembre 2015 et une petite Julie naît le 28 mars 2016. L'enfant a été déclarée à l'état civil comme ayant pour mère Soizic et pour père Laurent.

Pour autant, Laurent ruminera toujours un doute sur la paternité de cet enfant surtout qu'il vient d'apprendre par un ami d'enfance de Soizic, Antoine, que cette dernière ne lui a pas tout dit sur son passé et notamment qu'elle a fait partie d'une association sectaire lorsqu'elle était adolescente qui œuvrait pour la liberté de toutes les relations conjugales même incestueuses et ce, jusqu' à la veille de son mariage. Par ailleurs Antoine, lui révèle s'être rapproché de Soizic lors du voyage de

Laurent au Venezuela. Il se dit, en outre, être le père de Julie et entend faire reconnaître sa paternité à son égard.

Depuis cette visite surprise d'Antoine, Laurent est rongé par l'inquiétude et les questions tant il a l'impression de ne pas connaître celle qu'il a épousé.

Il vient vous voir pour savoir quelles actions il peut tenter pour anéantir son mariage avec Soizic et vous demander s'il peut protéger sa filiation établie avec Julie.

- **2<sup>ème</sup> cas pratique**

A l'occasion d'un séjour au Maroc, M. Da Silva, atteint d'une maladie diabétique et d'une cardiopathie, est victime d'un épisode d'hypoglycémie, suivi d'un mal épileptique convulsif. Hospitalisé, dans un premier temps, à Marrakech, il est ensuite transféré dans un centre hospitalier à Versailles en novembre 2017, à la demande de sa famille, alors qu'il est toujours inconscient. Il est sous respiration artificielle et sous traitement cardiaque très puissant. Son état s'aggrave et l'hôpital craint qu'il ne meurt d'un arrêt cardiaque.

M. DA Silva n'avait ni désigné une personne de confiance ni rédigé de directives anticipées. En l'absence d'évolution favorable, l'hôpital de Versailles prend la décision de limiter les soins, et fait savoir à la famille que si d'autres pathologies se manifestaient, elles ne seraient, en principe pas prises en charge. Par la suite, en avril 2018, la famille fut informée que la décision d'arrêter les soins avait été prise.

La famille vous demande conseil pour savoir si elle peut s'opposer à la décision de l'hôpital.